

cultivateurs des provinces des Prairies chaque année où la récolte était abondante et ils ont aidé les producteurs de céréales de ces provinces à vendre leurs céréales et leur farine sur les marchés du monde. Sans cette aide, ils n'auraient pu soutenir la concurrence dans ce commerce qui a été parfois d'un milliard par an.

L'honorable M. Isnor: Merci, c'est le chiffre que je demandais.

L'honorable M. Aseltine: Le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau est donc prévu par la loi; on soutient qu'il ne peut être modifié par la Commission des transports, mais seulement par le Parlement.

L'honorable M. Roebuck: L'honorable sénateur aurait-il l'obligeance de répondre à la question suivante: bien que le tarif soit demeuré à 20c., ou à quelque chiffre approchant, la valeur des devises qui ont servi à les acquitter est-elle restée la même?

L'honorable M. Aseltine: L'honorable sénateur ne s'attend pas à ce que je réponde à cette question, n'est-ce pas? Comme je l'ai dit précédemment, le tarif dit du Pas du Nid-de-Corbeau a été juridiquement établi. On a soutenu qu'il ne peut être modifié que par une loi adoptée par le Parlement. En 1951, le gouvernement a nommé une commission royale sur les transports, connue sous le nom de commission Turgeon; elle a fait une enquête approfondie sur ces tarifs et a étudié tous les arguments qu'a présentés la compagnie de chemins de fer pour leur abolition, ainsi que les arguments dont se prévalaient les agriculteurs, les provinces et d'autres intéressés pour qu'ils soient maintenus. Dans son rapport, émis en février 1951, la commission consigne, à la page 278, la décision que voici:

La conclusion qui s'impose à la Commission royale, c'est qu'il n'est pas encore temps que le Parlement renonce à la régie directe du tarif en question, qu'il s'arrogea en 1897. Peut-être sera-t-il temps de le faire plus tard avec l'évolution de la situation économique au Canada, mais ce moment n'est certes pas encore venu. Au contraire, ce serait agir à l'encontre de l'intérêt national actuel, étant donné l'instabilité qui domine les affaires internationales, et par conséquent, l'incertitude des prévisions relatives aux marchés mondiaux, que d'exposer la grande industrie d'exportation du blé aux désordres qui seraient inévitablement créés par l'abandon de la protection statutaire. Cet abandon voudrait dire que le Parlement ne considère plus la culture des céréales d'exportation de l'Ouest canadien comme une industrie qui, dans l'intérêt national, requiert un traitement spécial. A n'en pas douter, cette mesure, prise actuellement, produirait un effet très regrettable.

Honorables sénateurs, à mon sens, le maintien du tarif du Pas du Nid-de-Corbeau constitue un témoignage permanent envers le Sénat du Canada. Ce tarif, je le répète,

revêt une importance primordiale relativement à l'économie des provinces des Prairies, car il leur permet de soutenir la concurrence avec d'autres pays situés plus près de la mer, quant au commerce des céréales et de leurs produits. Les producteurs de céréales, me dit-on, ont ressenti le plus grand soulagement lorsque le premier ministre a déclaré tout dernièrement à l'autre endroit qu'il n'était pas question d'abroger le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau.

Je termine. Nous aurons un lourd programme législatif; du moins, c'est là mon avis après avoir relu attentivement plusieurs fois le discours du trône. Je m'efforcerais donc d'obtenir que le plus grand nombre possible de mesures soient présentées d'abord au Sénat.

L'honorable M. Brunt: Bravo!

L'honorable M. Aseltine: J'ai déjà présenté deux projets de loi et compte qu'un troisième sera prêt demain ou après demain.

Les honorables sénateurs peuvent juger, d'après mes observations, que je ne vois pas du tout les choses en noir. J'envisage, au contraire, l'avenir avec la plus grande confiance. Espérons que la paix et la bonne volonté continueront de régner dans l'univers.

L'honorable M. Isnor: Honorables sénateurs, je me demande si le leader du gouvernement (l'honorable M. Aseltine) qui vient de brosser un si brillant tableau de la Saskatchewan, pourrait nous expliquer comment il se fait que les recettes des exploitants de postes d'essence accusent une diminution d'à peu près 2 millions de dollars?

L'honorable M. Brunt: L'honorable sénateur veut-il parler des exploitants des stations-services?

L'honorable M. Isnor: Dans la seule province de la Saskatchewan, les recettes des exploitants de postes d'essence ont été, en 1958, inférieures d'environ 2 millions à celles de l'année précédente.

L'honorable M. Aseltine: L'honorable sénateur est-il sûr de ses données?

L'honorable M. Isnor: Je suis certain que mon honorable collègue approuvera la source d'où elles proviennent.

L'honorable M. Aseltine: Sauf erreur, jamais l'industrie de l'automobile n'a été aussi florissante en Saskatchewan que l'an dernier.

L'honorable M. Macdonald: Il ne s'y est pas vendu autant d'essence!

L'honorable M. Isnor: Je cite un extrait du discours que l'honorable premier ministre a prononcé à l'autre endroit, le 19 janvier, et